



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de l'aménagement
Bureau de l'aménagement opérationnel durable**

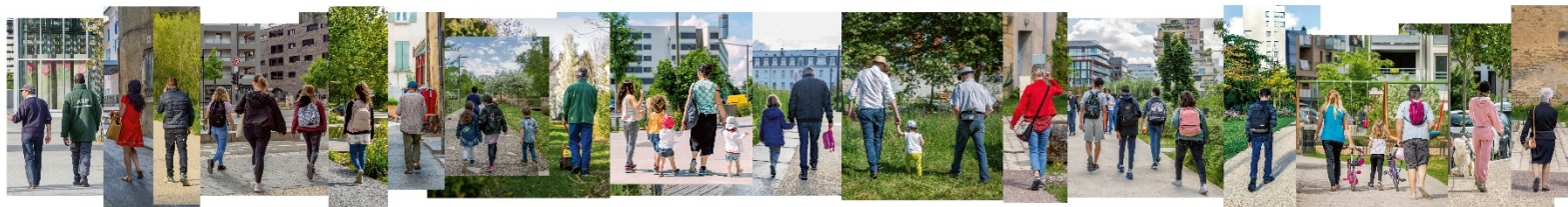
APPEL A CANDIDATURE

« L'ACCELERATEUR DE PROJETS CITOYENS »

Pour des villes et des territoires sobres, résilients et inclusifs



Citoyens, soyez acteurs de votre territoire!



ECOQUARTIER 10 ANS – conception graphique Anouk Scharnitzky
© MTES MCTRCT - LULU IMAGES (studio LA MECANOWEB)

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de la démarche ÉcoQuartier, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (DGALN/DHUP/AD4) a décidé de lancer l'**accélérateur de projets citoyens**. Souhaitant engager une démarche intégrée d'aménagement durable à partir des initiatives citoyennes, l'accélérateur vise ainsi à encourager et à accompagner des dynamiques existantes, émanant d'habitants. Ces projets co-portés par une instance citoyenne et une collectivité, doivent réinterroger un cadre de vie en travaillant sur les usages, les changements de pratiques, et sur une vision partagée de leur territoire.

L'ambition de l'accélérateur de projets citoyens est d'approfondir le lien entre deux univers encore éloignés : d'un côté, les initiatives citoyennes, de l'autre les projets conduits par des institutionnels ou des professionnels. Les premières expérimentations qui ont rejoint la démarche ÉcoQuartier montrent qu'un espace de dialogue est possible et que les services de l'Etat, présents sur le territoire, peuvent avoir un rôle à jouer pour faciliter la coopération entre acteurs.

Le cadre de réflexion proposé par la démarche ÉcoQuartier est un outil pour travailler la complémentarité entre acteurs. L'enjeu est de pouvoir favoriser la mise en synergie des initiatives et élaborer progressivement un projet d'aménagement durable véritablement partagé entre acteurs d'un territoire.

L'accélérateur de projets citoyens répond ainsi à différents objectifs :

- Accompagner des dynamiques engendrées par des habitants dans leurs lieux de vie
- Aider à une appropriation de l'espace par les habitants via le projet : travail sur les usages et les changements de pratiques, et une vision partagée de leur territoire.
- Mettre en réseau les initiatives à travers notamment des séminaires
- Capitaliser à partir de ces expérimentations
- Enrichir le référentiel ÉcoQuartier
- Créer une communauté de projets pilotes, en vue de diffuser et parrainer d'autres projets citoyens
- Essaimer ces nouvelles pratiques

Ce que l'on entend par initiatives citoyennes dans le champ de l'aménagement durable :

Cette notion peut recouvrir toutes les démarches portées par les habitants et des usagers d'un quartier qui ont pour ambitions la transformation du cadre de vie, l'animation de la vie locale, le développement d'activités, l'amélioration des déplacements ou encore l'appropriation des espaces publics. L'une des ambitions du projet est de mettre en œuvre un projet de transition écologique à l'échelle très locale, d'un quartier, d'un bourg ou encore d'un hameau. Les projets à l'initiative de citoyens travaillent davantage sur les usages et les changements de modes de vie. Ces initiatives citoyennes peuvent au départ s'intéresser à différentes problématiques locales : la mobilité, la résilience face à des risques, la santé, la solidarité, ... L'**accélérateur de projets citoyens pourra accompagner le passage d'actions citoyennes isolées à un écosystème d'actions s'inscrivant dans un projet du territoire.**

2. Bénéficiaires

Les projets citoyens de l'accélérateur devront répondre aux critères ci-dessous afin d'être sélectionnés :

- Être habitants et/ou usagers du quartier sous forme d'instance citoyenne, d'association, ou de collectif citoyen en cours de constitution ou déjà constitué
- La nécessité pour les citoyens d'être soutenus et accompagnés par une collectivité, se traduisant par un co-portage du projet.
- Ces initiatives citoyennes doivent impulser un projet d'aménagement qui intègre une vision partagée du territoire, et incite à de nouveaux usages et changements de pratiques afin de favoriser la transformation du cadre de vie (quartier, bourg, hameau)

3. Modalités de mise en œuvre de l'accélérateur

Cinq projets co-portés par une instance citoyenne et une collectivité seront concernés par cet accélérateur de projets citoyens, sélectionnés par un comité de pilotage constitué de représentant des Ministères de la Cohésion des Territoires et de la Transition Ecologique, d'élus, de partenaires signataires de la Charte EcoQuartier et de l'Equipe missionnée pour l'accompagnement du dispositif.

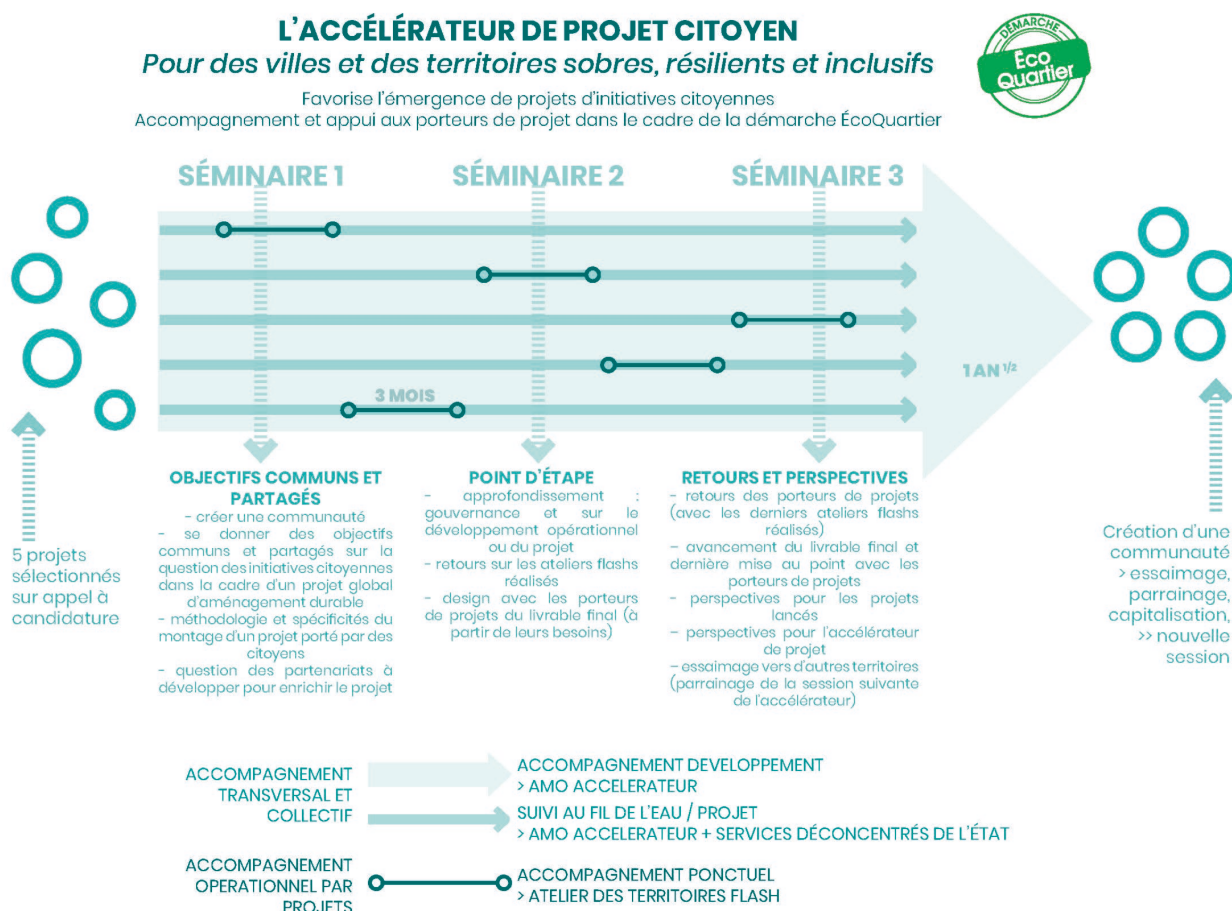
La durée estimée de cette première édition est d'une année et demie à compter de l'organisation du séminaire inter-projets de lancement. Les porteurs de projet se verront proposer trois séminaires inter-projets pour partager des objectifs communs et pour favoriser les partages d'expériences. Ils bénéficieront d'un appui différencié par les services de l'État et d'un accompagnement d'un prestataire missionné par le ministère (AMO). Pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets, des Ateliers des territoires « flash » d'une durée de quelques jours pourront être proposés dans le cadre du dispositif porté par le Ministère de la Cohésion des territoires au service de l'émergence de projets de territoire. www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/

Le planning prévisionnel des séminaires est le suivant :

- Décembre 2020 ou Janvier 2021
- Juin 2021
- Novembre ou décembre 2021

En parallèle un travail de capitalisation sera conduit afin de publier les enseignements de l'accélérateur de projets citoyens.

Par ailleurs, seront invités des chercheurs mobilisés via le programme de recherche national POPSU Territoires piloté par le PUCA. Leurs travaux enrichiront les réflexions de l'accélérateur de projets citoyens.



4. Candidature

Les candidats à l'Accélérateur de projets citoyens devront rédiger une note d'intention de 5 pages maximum expliquant :

- Qui sont les pilotes ?
 - Comment la collectivité est impliquée dans le projet ?
 - Quels sont les enjeux pour le quartier, la commune, et le territoire ?
 - Quels sont les enjeux pour les habitants - usagers ?
 - Dans quelle mesure ces initiatives citoyennes questionnent les dimensions du Référentiel ÉcoQuartier ?
- www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

La date limite de candidature est fixée au **30 septembre 2020**.

Les résultats seront annoncés fin octobre.

Les contacts au sein du bureau de l'aménagement opérationnel durable de la DGALN / DHUP / AD4 sont :

- Céline Guichard, Responsable Adjointe du bureau de l'aménagement opérationnel durable
celine.guichard@developpement-durable.gouv.fr
- Milena Relier chargée de mission ÉcoQuartier
milena.relier@developpement-durable.gouv.fr

Les binômes constitués instance citoyenne / collectivité retenus par le comité de pilotage formaliseront leur participation à l'accélérateur de projets citoyens via la signature d'une lettre ou d'une charte d'engagement.